

bddp.hepl.ch: pourquoi ça marche?

Eviter de réinventer la roue

La Banque de données de documents pédagogiques (BDDP) est un service offert aux enseignants depuis 2001. Il s'agit d'un espace d'échanges destinés prioritairement aux enseignants vaudois, mais dont la plus grande partie est accessible à l'ensemble de la communauté internet (deux tiers du contenu). Il est à noter qu'un enseignant non vaudois peut accéder au tiers restant en contactant les auteurs.

L'objectif de cette base est de permettre à l'enseignant de bénéficier du travail de ses collègues, et, à l'inverse, de rendre ses productions pédagogiques disponibles afin d'éviter à chacun de réinventer la roue.

Le contenu de cette base de données n'est soumis à aucune contrainte, si ce n'est un droit de regard de la HEP Vaud en terme de respect des lois.

Un téléchargement toutes les 11 minutes

Entre 200 et 300 réalisations d'enseignants sont déposées chaque année. Cela semble peu. Mais les ressources mises en ligne sont en rapport direct avec le plan d'études, donc facilement utilisables par les enseignants. Par ailleurs, une meilleure promotion de la base devrait voir le jour et ses fonctionnalités devraient être améliorées dans un avenir proche.

Le succès de la base est plus tangible du côté des téléchargements. Depuis son ouverture, en effet, il y a eu 300 000 téléchargements; dont 50 000 pour 2010, ce qui fait une augmentation de 100% par rapport à 2005 (25 000 téléchargements). Ainsi, un document est téléchargé toutes les 11 minutes, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Cycle de dons et besoin de reconnaissance

En 2007 (Fantoli, 2007), nous avons interrogé six enseignants sur ce qui les avait amenés à déposer leurs productions sur bddp.hepl.ch. L'analyse des entretiens a révélé que la majorité a déposé une première contribution dans l'intention de rendre, après avoir contracté une dette en prenant des documents sur la base. C'est donc la logique du don et du contre-don, alternative au paradigme utilitariste développé par Mauss (1923), qui amènerait des utilisateurs à franchir le pas et à devenir contributeurs.

Un autre élément qui a émergé de cette recherche est le besoin de reconnaissance. Nos interlocuteurs ont par exemple affirmé: «Là, personne [ne] me dit si ce que je fais ça va»; «Dans mon job actuel, il n'y a personne qui sait ce que je fais»; «Les directeurs n'ont aucune idée de ce que

c'est mon enseignement»; «Dans mon job, je n'ai pas de supervision»; «Voilà, je n'arrive pas à situer si ce que je fais, ça joue».

En effet, depuis la mise en œuvre de la nouvelle loi scolaire, en 1984, il n'y a plus d'inspecteur scolaire dans le canton de Vaud. Ce travail a été dévolu aux directeurs qui ont rarement l'occasion de prendre connaissance du travail des enseignants pour des raisons de disponibilité ou de légitimité (il n'est pas aisé de visiter la classe d'un enseignant avec lequel on a été collègue avant de devenir directeur). Déposer un document sur bddp.hepl.ch, c'est certes s'exposer à l'autre, mais surtout avoir l'occasion de recevoir une rétroaction de son travail via un courrier électronique d'encouragement ou proposant un commentaire. Une telle rétroaction, selon les enseignants interviewés, «est comme une reconnaissance d'un travail qu'on fournit», «ça fait plaisir, quoi, d'avoir un petit retour».



Or, pour Honneth (2000), une société juste est celle qui prodigue de la reconnaissance à ses membres. On gagnerait en force et en intelligibilité si on réussissait à coupler le débat sur le désir de reconnaissance avec le débat sur le don. Pour effectuer ce couplage, Caillé (2007) propose d'examiner les acceptions du mot reconnaître. Celui-ci a deux significations, selon lui. La première est «identifier objectivement quelqu'un, l'insérer dans des cadres cognitifs objectifs». La seconde est «reconnaître la valeur, ce qui fait que ce qui était invisible, que personne ne remarquait, devienne visible; que ce qui était méprisé devienne respecté».

Caillé pose la question: «Que désire-t-on voir reconnu?» Le paradigme du don apporte des éléments de réponses qui font apparaître une troisième signification du mot spécifique à la langue française (on ne retrouve cette acception ni en allemand ni en anglais): «La reconnaissance, en français, c'est d'abord la gratitude. Reconnaître quelqu'un, c'est en quelque sorte lui manifester de la gratitude. Et si on parle de gratitude [...], on entre immédiatement dans le champ du don: la gratitude, c'est ce que l'on doit à celui qui a donné quelque chose. Nous voulons voir reconnu ce qui a été donné.»

Caillé indique aussi que ce que l'individu veut voir reconnaître, c'est sa valeur. Il émet l'hypothèse que ce qui fait la valeur des sujets sociaux, ce sont «les dons qu'ils ont effectués, leur capacité à donner».

Comme, dans cette perspective, la capacité à donner fait la valeur des sujets sociaux, il faut leur donner la possibilité de donner. Un espace d'échanges comme bddp.hepl.ch offre une telle possibilité.

bddp.hepl.ch: un outil fragile

Les productions d'enseignant, un travail de professionnel?

Ce besoin de reconnaissance ne doit pas être confondu avec un besoin de contrôle institutionnel. Alors que les bases de données aux contenus dûment expertisés et validés voient le jour (Bibliothèque scolaire numérique), nous sommes régulièrement confrontés à une mise en doute de la qualité du matériel déposé sur la zone de liberté que représente bdd.hepl.ch. La HEP-Vaud, en effet, effectue un contrôle en terme de loi (droits à l'image, droits d'auteur, contenus interdits [représentation de la violence, discrimination raciale, pornographie infantile...]), mais ne se prononce pas sur la pertinence pédagogique.

Or, la modestie ou la peur du jugement peuvent freiner un utilisateur à déposer une production en ligne. Dejours (1995/2007) souligne que «l'épreuve de visibilité n'est pas possible en l'absence de relations de confiance entre celui qui montre et ceux qui observent». Citant Ricoeur (1990), il indique que «la confiance relève du respect de la promesse», elle résulte d'une «congruence dans le temps entre la parole et le comportement qui la suit». Quelle promesse fait-on aux donateurs de la BDDP? Une promesse de non-évaluation institutionnelle de la qualité de leurs documents sans leur consentement.

D'autre part, cette mise en doute de la qualité des productions des enseignants ne nous semble pas fondée alors que les institutions mettent en avant la professionnalisation du métier d'enseignant. Deux filtres existent et suffisent à nos yeux:

- le filtre du professionnel de l'enseignement qui estime que sa production est de qualité suffisante pour la mettre à disposition;
- le filtre d'un second professionnel de l'enseignement qui estime que la ressource trouvée sur la plate-forme est de qualité suffisante pour être téléchargée et exploitée avec ses élèves.

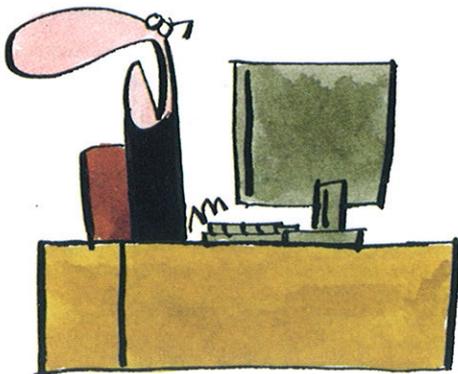
Don et Etat

Godbout (1992/2000) émet l'hypothèse que l'Etat ne peut pas être considéré comme un système de don et peut avoir «et a souvent des effets négatifs sur le don». Il constate en effet que les collaborations entre l'Etat et des organismes fondés sur le don ont souvent entraîné le démantèlement de réseaux de dons.

Actuellement, la BDDP se distingue du site de la HEP-Vaud et certains enseignants interrogés imaginaient que ce service était l'initiative de quelques passionnés, les motivant à contribuer «pour aider». Cela est à considérer avec attention.

Ces enseignants pourraient percevoir un rattachement potentiel à un site institutionnel comme une entrave à leurs échanges de matériel pédagogique.

C'est pourquoi, afin d'éviter d'identifier la BDDP à l'Etat, nous proposons de ne pas multiplier les références à l'institution (interface du site, échanges de courrier). Or, la



MIX & REMIX



C'est légitime pour un enseignant de ne vouloir partager certaines ressources qu'avec une communauté réduite

BDDP va effectuer sa mue, suite à la refonte du site de la HEP. Et il ne sera pas facile d'échapper à la rationalisation de l'interface graphique...

Pression du global sur le local

A une époque où les cantons romands ont réussi le tour de force de se mettre d'accord sur un Plan d'études commun, on peut se demander s'il reste une place pour une base d'échanges comprenant un accès réservé aux seuls enseignants d'un canton. Or, un tel accès limite l'étendue de l'«arène de jugement» selon l'acception d'Arendt (s.d., citée par Caillé, 2007) et favorise un climat de confiance propice au partage. Ensuite, un espace limité à une communauté d'enseignants permet de favoriser un sentiment d'appartenance.

Enfin, il peut être légitime pour un enseignant de ne vouloir partager certaines ressources, comme des épreuves d'évaluation, qu'avec une communauté réduite.

Les ressources en accès libre ont cependant un autre statut, des partenariats sont possibles voire souhaitables avec d'autres communautés.

Evolution

La BDDP doit donc évoluer pour répondre aux attentes des utilisateurs et aux normes actuelles du web. Son interface et ses fonctionnalités doivent être améliorées afin de favoriser l'esprit du don, de surmonter la modestie des enseignants et de répondre au besoin de reconnaissance.

Voici quelques-unes des adaptations concrètes qui sont en cours de négociation:

- adaptation de l'interface et des fonctionnalités aux normes web2;
- forum «je cherche» afin de mettre l'auteur de ressources en position de répondre à une demande et ainsi de surmonter sa modestie;
- message après téléchargement incitant l'utilisateur à faire un contre-don en offrant un commentaire à l'auteur ou en déposant un document;
- gestion par l'auteur de la possibilité de déposer un commentaire sous ses productions;
- offre d'expertises ergonomiques ou didactiques non contraignantes pour l'auteur;
- remerciements individualisés aux auteurs dont les productions ont été les plus téléchargées dans le mois.

Conclusion

La BDDP se trouve à un tournant. Nous travaillons à obtenir les moyens nécessaires pour effectuer sa mue. Mais nous vivons à une époque où l'utilitarisme domine et où il n'est pas sûr que la quête de l'efficacité et du contrôle laisse sa chance à cet espace libre reposant sur le don...

Vous pouvez être acteur du destin de cette espace de partage en utilisant les ressources qui sont proposées par vos collègues sur bddp.hepl.ch. De même, si vous êtes enseignant vaudois, vous nous aiderez en déposant telle ou telle fiche pédagogique qui a bien fonctionné avec vos élèves lors de votre dernier cours.

Dans un cas comme dans l'autre, vous ferez sourire les statistiques dont sont friands les décideurs...

* Unité d'enseignement et de recherche médias et TIC
courriel: christian.fantoli@hepl.ch

Références bibliographiques

- A. Caillé (1989/2003). *Critique de la raison utilitaire* (2e éd. rev. et aug.). Paris: Découverte.
- A. Caillé (2006a) Le don entre science sociale et psychanalyse. L'héritage de Mauss jusqu'à Lacan. *Revue du MAUSS*, 27, 57-78.
- A. Caillé (2006b) Présentation. *Revue du MAUSS*, 27, 7-36.
- A. Caillé (2006c) Présentation. *Revue du MAUSS*, 28, 5-40.
- A. Caillé (2006d) Quel paradigme du don? En clé d'intérêt ou en clé de don? *Revue du MAUSS*, 27, 127-137.
- A. Caillé (2007). *Don et contre-don: un regard anthropologique sur l'essence du lien social*. Conférence non publiée à la Haute Ecole de la Santé La Source, Lausanne.
- C. Dejours (1995/2007). *Le facteur humain*. Paris: PUF.
- C. Fantoli (2007). *Plate-forme d'échanges pédagogiques et cycles de don*. Genève: Sciences de l'éducation, Université de Genève. Consulté le 14 février 2011 dans http://hepvd.educanet2.ch/cfantoli/ws_gen/31/Plateforme_d_echanges_pedagogiques_et_cycles_de_don.pdf
- J. Godbout (1992/2000). *L'esprit du don* (2e éd. rev. et aug.). Paris: La découverte.
- A. Honneth (2000) *La Lutte pour la reconnaissance*. Paris: Cerf.
- M. Mauss (1923). Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques. In M. Mauss, *Sociologie et anthropologie* (pp. 145-285). Paris: PUF. Consulté le 2 janvier 2006 dans http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss_marcel/socio_et_anthro/2_essai_sur_le_don/essai_sur_le_don.pdf
- P. Ricoeur (1991). *Soi-même comme un autre*. Paris: Seuil.